



POSTULAT

Auteur AdG/LA, par Patricia CONSTANTIN et Sebastien NENDAZ
Objet Apprenti-e-s domiciliés sur Vaud exerçant sur le canton du Valais : trouver une solution pour les frais de déplacement
Date 12/02/2021
Numéro 2021.02.087

Notre canton compte à ce jour 251 contrats actifs d'apprenti-e-s domicilié-es sur le canton de Vaud travaillant dans des entreprises valaisannes.

Ces jeunes ne bénéficient pas d'une subvention par le biais du rail-check pour leur transport, car les rails-checks sont, pour les jeunes valaisans et valaisannes, pris en charge à 50% par la commune de domicile et à 50% par le Canton.

Le règlement cantonal du 6 juin 2012 du conseil d'Etat confirme qu'il faut être domicilié en Valais pour bénéficier de cette prestation.

La présence de tous ces jeunes apprenti-es- dans nos entreprises valaisannes est un plus et il est important de trouver une solution pour les encourager et participer à leurs frais de déplacement.

Conclusion

Au vu du nombre élevé que représentent la part de ces jeunes apprentis et dans l'intérêt de la formation professionnelle, notre postulat demande que le canton du Valais trouve une solution en accord avec le canton de Vaud pour que ces jeunes puissent bénéficier au moins d'une réduction à hauteur de la valeur du rail-check.